

Le fait accompli des patrons

« En Suisse, il y a des années que nous avons de la peine à trouver de la main-d'œuvre et des apprentis. Quant à l'embauche du personnel d'entreprises cessant ou réduisant leurs activités (dans le domaine de la chaussure), il s'avère très difficile du fait du manque de mobilité de celui-ci. Environ 40 % du personnel de production de la maison mère est constitué d'étrangers. Le maintien d'une production décentralisée en Suisse est en fait fonction des efforts fournis par Bally pour assurer le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire »...

Il ne s'agirait là que de considérations bien banales si elles n'avaient été énoncées par M. W. Heiniger, président du conseil d'administration du groupe Bally et rapportées dans le bulletin de novembre-décembre 1974 de la SBS (« Le Mois économique et financier »).

A ces considérations, nous pourrions ajouter ... et pour la licencier lorsque les intérêts du patronat l'exigent.

De telles remarques ont certainement été appréciables par les ouvriers des succursales valaisannes de Bally.

Parler de difficultés de recrutement de personnel et licencier une centaine de personnes quelques semaines plus tard, voilà une situation qui ne manque pas de soulever quelques questions. Car enfin, de deux choses l'une : ou bien la direction de Bally est incompétente car elle pratique une gestion à court terme — ce dont nous doutons fort — ou bien elle avait déjà prévu au moment de l'interview les mesures de fermeture des deux entreprises valaisannes.

Cet exemple illustre bien la situation devant laquelle se trouvent les travailleurs et les syndicats : le fait accompli.

Le « partenaire social » est juste bon à une chose : s'incliner devant la décision unilatérale de fermeture prise par le patronat. Sans information préventive, sans preuve de la nécessité des mesures envisagées : la législation et les conventions collec-

tives ne contiennent du reste sur ces points aucune disposition qui contraindrait les employeurs à quelque transparence. Comme base de travail, la conclusion tirée après les mesures prises par la direction de la SIP à Genève est d'actualité (DP 303) : un contrôle des travailleurs sur la gestion de l'entreprise s'impose systématiquement; tant que cette condition n'est pas satisfaite, toutes les décisions unilatérales et directoriales de « compression », d'« économies » ou autres sont inacceptables.

Et Bally n'est qu'un exemple parmi de multiples autres où la conjoncture est exploitée de façon abrupte, sans contrôle possible.

Que l'on analyse par exemple précisément le cas de Viscosuisse et de son usine de Widnau où, dès le 20 janvier, et pour sept cent cinquante ouvriers, entré en application un programme de production comportant une réduction du temps de travail de deux à quatre jours par mois, avec réduction des salaires correspondante.

Or Viscosuisse est une filiale du groupe Rhône-Poulenc dont le chiffre d'affaires a passé de 14,6 milliards de francs à 20,5 milliards pour le dernier exercice, avec une augmentation de la production en volume de plus de 10 %, en valeur de plus de 27 % (et le conseil d'administration de proposer, pour compenser les incidences de l'inflation, d'augmenter les dividendes !)...

Au moment où l'initiative sur la participation sera discutée et votée, il faudra se souvenir de Bally, de la SIP.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Annexe de l'éditorial : Fermetures d'entreprises : le record du quatrième trimestre 1974; p. 3 : Le poids des subventions fédérales; pp. 4/5 : La démocratie directe prise au piège des consultations en circuit fermé; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7 : La semaine dans les kiosques alémaniques — La « fatalité » nucléaire; p. 8 : Vacances de neige.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 306 20 février 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Michel Rey

306

Fermetures d'entreprises: le «record» du 4^e trimestre 1974

A titre de point de repère, il est intéressant de noter dès maintenant quel a été le nombre d'entreprises qui ont fermé leurs portes en 1974. Ces statistiques, fournies par l'OFIAMT, appellent cependant immédiatement un certain nombre de précisions: la fermeture d'une entreprise n'est pas forcément en relation avec sa liquidation. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise fermant un établissement mais continuant d'occuper les travailleurs concernés dans l'exploitation de son siège principal. En revanche, la cessation d'activité d'une entreprise industrielle signifie dans chaque cas que dans une commune donnée, un centre de production industrielle a été fermé. Il y a plus encore: les cessations d'activité d'entreprises industrielles ne constituent pas toutes de véritables fermetures d'exploitations, «notamment, selon l'OFIAMT, lorsqu'un établissement est intégré dans l'exploitation du siège principal ou lorsque la production d'un établissement (éventuellement avec les travailleurs et les installations d'exploitation) est reprise par une autre entreprise industrielle ou encore lorsqu'une entreprise antérieurement réputée industrielle abandonne la production pour se consacrer exclusivement à l'activité commerciale».

Un précédent comparable: 1972

L'enquête, dans ce domaine, est donc extrêmement délicate. Néanmoins l'OFIAMT souligne que 200 entreprises industrielles ont cessé leur activité en Suisse au cours de l'année 1974. Ce nombre est supérieur de 39 à celui de 1973, année où la diminution de l'effectif des entreprises industrielles s'est située au-dessous de la moyenne. En 1972, en revanche, les fermetures d'usines (215) avaient été plus nombreuses qu'en 1974 (où, il faut le noter, 136 nouveaux établissements ont

été assujettis aux prescriptions spéciales de la loi sur le travail).

Les 200 établissements ayant fermé leurs portes l'an passé employaient, d'après la statistique de l'industrie de l'automne 1973, 4830 personnes au total (0,6 % de l'effectif des travailleurs industriels en Suisse) le nombre de travailleurs touchés par les fermetures d'usines a été de 3184 en 1973 et de 6218 en 1972. Dans leur grande majorité, les cessations d'activités ont été le fait de petites et de moyennes entreprises. En 1974, chaque fermeture d'entreprise industrielle a entraîné la mise à pied de 24 employés en moyenne. Les petites entreprises ont toujours occupé dans l'industrie suisse une place prépondérante: plus des deux tiers de toutes les entreprises industrielles comptent en effet moins de 50 employés).

ÉTABLISSEMENTS AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ

	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1-4 trim.
1967	51	44	41	55	191
1968	47	49	38	45	179
1969	47	37	52	20	156
1970	60	36	33	48	177
1971	52	40	43	47	182
1972	66	55	41	53	215
1973	38	38	48	37	161
1974	56	38	41	65	200

L'analyse révèle donc que le nombre des fermetures d'entreprises, après être resté inférieur, au second et au troisième trimestre de 1974, à celui des périodes correspondantes, a subi une certaine augmentation au cours du quatrième trimestre. D'octobre à décembre, on a relevé, en effet, 65 fermetures d'entreprises, ce qui constitue un record pour les quatrièmes trimestres des huit der-

nières années. Le chiffre encore plus élevé de 66 fermetures a cependant été enregistré au premier trimestre de 1972.

La chaussure, déjà!

Le nombre des fermetures d'entreprises varie fortement d'un secteur industriel à l'autre. Les 200 fermetures enregistrées l'an passé se répartissent comme suit: industrie de la chaussure, de la lingerie et de l'habillement: 62 (31,0 %); textile: 21 (10,5 %); machines, appareils et véhicules: 19 (9,5 %); horlogerie: 17 (8,5 %); produits alimentaires et fourragers: 16 (8,0 %); industrie de transformation du bois et du liège: 14 (7,0 %); métallurgie: 10 (5,0 %); mise en œuvre de la pierre et de la terre: 7 (3,5 %); arts graphiques: 6 (3,0 %); boissons et spiritueux: 4 (2,0 %); fabrication et mise en œuvre du cuir: 4 (2,0 %); industrie chimique: 3 (1,5 %); industrie du tabac: 2 (1,0 %); industrie du caoutchouc et des matières plastiques: 2 (1,0 %); industrie du papier: 1 (0,5 %); autres secteurs: 11 (5,5 %).

POLITIQUE CONJONCTURELLE

Le poids des subventions fédérales

«La Confédération, les cantons et les communes, de même que leurs entreprises et établissements, doivent aménager leurs finances conformément aux impératifs de la situation conjoncturelle et pourvoir à une planification pluriannuelle. La Confédération peut adapter à la situation conjoncturelle le versement des subventions fédérales et des quote-parts cantonales des impôts fédéraux». L'alinéa 6 de l'article conjoncturel sur lequel le peuple et les cantons sont appelés à se prononcer le 3 mars prochain peut inquiéter les cantons, dont une nouvelle parcelle de souveraineté semble dis-

paraître avec les pouvoirs accordés ainsi à la Confédération sur l'allocation des subventions et la redistribution des quote-parts cantonales. Il faut admettre que seule une véritable planification pluriannuelle au niveau fédéral pourrait atténuer les effets de ces nouvelles prérogatives financières accordées à l'administration centrale (car l'administration aura ici son mot à dire avant toute autre instance, il faut l'admettre). Et encore faudrait-il que cette « planification pluriannuelle » porte sur les choix essentiels, et ne soit pas seulement un inventaire de mesures linéaires, affublées pompeusement pour l'occasion du qualificatif passe-partout de « conjoncturelles »... Et encore faudrait-il que soient clairement codifiées ces relations directes entre la Confédération et les communes, de façon à ne pas court-circuiter les autorités cantonales...

Quatre ans de hausse

Bref, pour illustrer cet alinéa, il convient de donner tout de même quelques chiffres qui situent l'enjeu. Tout d'abord, le volume de ces subventions fédérales (nous faisons d'autre part, dans le DP 301, le point des contributions fédérales aux budgets cantonaux) :

Année	Subventions	Taux annuel d'accroissement par rapport à l'année précédente en %	
1969	1 870,1 ¹	41,5 ¹	2,3
1970	1 944,4	74,3	4,0
1971	2 356,2	411,8	21,2
1972	2 784,8	428,6	18,2
1973	3 264,4	479,6	17,2

¹ En millions de francs.

En quatre ans, les subventions ont augmenté ainsi de près des trois quarts (74,6 %) : un accroissement presque trois fois supérieur au renchérisse-

ment (28,0 %), et supérieur également à celui du produit national brut (61,3 %); bien que le taux d'accroissement ait été faible au début de cette période, les subventions ont subi une hausse plus importante que celle de l'ensemble des dépenses fédérales (62,8 %).

C'est un fait acquis depuis longtemps : la plus grande partie des subventions est consacrée à l'agriculture (en termes relatifs, ce poste a toutefois subi une nette diminution). Les subventions en faveur de la politique sociale ont fortement augmenté (elles ont doublé en l'espace de cinq ans); la hausse des subventions en faveur des transports et communications, de la formation professionnelle, de la protection des eaux et de la justice a été proportionnellement encore plus marquée.

A l'intérieur des groupes principaux, l'évolution s'est également poursuivie de manière différen-

La répartition d'après les groupes principaux :

	1968		1973	
	mio. fr.	%	mio. fr.	%
Transports, communications	322,8	17,7	670,8	20,5
Industrie, artisanat, commerce	13,8	0,8	32,2	1,0
Agriculture	783,7	42,9	991,7	30,4
Sylviculture	28,0	1,5	44,8	1,4
Protection des animaux et pêche	0,8	0,0	1,8	0,0
Corrections de cours d'eau, protection des eaux	35,8	2,0	165,4	5,1
Politique sociale, œuvres d'utilité publique, hygiène publique	379,3	20,7	750,0	23,0
Culture, beaux-arts	14,6	0,8	27,7	0,9
Science et recherche	128,3	7,0	281,7	8,6
Enseignement et formation professionnelle	106,0	5,8	245,4	7,5
Formation militaire hors service, gymnastique et sports	4,3	0,2	9,6	0,3
Justice, politique	11,2	0,6	43,3	1,3
Totaux	1 828,6	100,0	3 264,4	100,0

L'enjeu en question dans l'alinéa 6 des dispositions constitutionnelles de l'article 31 quinquies proposé par le gouvernement devient donc de plus en plus considérable. Il est à noter que cette tendance ne fera que s'« aggraver » à l'avenir, comme

ciée. Alors que les contributions de la Confédération en faveur du trafic routier n'ont guère augmenté de plus d'un tiers au cours des cinq dernières années, celles allouées au trafic ferroviaire ont plus que triplé pendant la même période. Dans le domaine des subventions à l'agriculture, les contributions consacrées à la mise en valeur des produits laitiers ont augmenté d'environ 40 % par rapport à l'année précédente alors que dans les autres secteurs, l'on a pu généralement observer une régression. En ce qui concerne les subventions en faveur de la politique sociale, celles attribuées aux caisses-maladie ont constitué le poste le plus important. La forte hausse des subventions en faveur de l'enseignement est avant tout imputable aux sommes versées aux universités, elles ont près de triplé en cinq ans. En revanche, dans le domaine de la formation professionnelle et de la recherche, elles n'ont pas même doublé.

les chiffres définitifs pour 1974 et 1975 le montreront (la hiérarchie entre les différents groupes principaux se maintiendra du reste également, sans aucune modification).

La démocratie directe prise au piège de la consultation en circuit fermé

La pratique de la démocratie directe souffre d'un certain nombre d'ambiguïtés flagrantes, voire d'insuffisances. Dans DP 304, nous montrions par exemple que le verdict du souverain, en matière d'assurance-maladie (votation fédérale du 8 décembre 1974), n'était certainement pas celui qui avait été proclamé, après un dépouillement mathématique, au soir du scrutin : en réalité, une minorité de citoyens, forte du système de consultation populaire existant, est parvenue à imposer le statu quo, face à une majorité favorable au changement.

L'inégalité des citoyens dans l'exercice de leur droit de vote a déjà fait l'objet de plusieurs motions et propositions novatrices au stade parlementaire. Mais il faut aller plus loin : c'est le fonctionnement même de la démocratie telle que nous la connaissons qu'il s'agit d'étudier, et de remettre en question. Ci-dessous, une première approche, qui devrait être suivie d'articles situant des cas concrets et des développements de procédures aptes à favoriser une participation populaire véritable à la direction de la Confédération helvétique.

Pour l'heure, une référence bibliographique qui pourrait intéresser les lecteurs de « Domaine Public » : « Die Demokratie der Teilnahme », Rudolf Schilling (Zurich, 1973, Schulthess Polygraphischer Verlag) (Réd.).

Les droits populaires ont mauvaise presse. Non pas le principe : ils sont toujours un élément quasi sacré du système politique suisse; mais leur application.

— *L'initiative populaire.* Elle a été utilisée intensivement ces derniers temps; l'an passé, tous les records ont été battus avec huit initiatives dépo-

sées. Mais la succession des initiatives xénophobes commence à irriter; de plusieurs côtés on se demande s'il ne faut pas obliger à espacer dans le temps les initiatives qui touchent un même sujet. Le gouvernement et l'administration se plaignent aussi; ils seraient surchargés par l'accumulation des initiatives qui bloquerait l'action des pouvoirs publics.

Les juristes, eux, n'apprécient guère de voir traiter pêle-mêle au niveau constitutionnel les sentiers pédestres, les gaz d'échappement et la durée du travail.

Un citoyen, intervenant au cours d'un débat télévisé, s'est inquiété du coût des consultations populaires répétées; l'obsession des économies à faire n'épargne aucun domaine.

— *Le référendum facultatif.* Nous avons souligné à plusieurs reprises la menace qu'il constitue au cours de l'élaboration des projets législatifs. Brandi par des groupes aux moyens financiers importants, il oblige les « milieux intéressés » et l'administration à composer, parce qu'on craint avant tout d'en passer par le peuple. Cependant personne n'est prêt à renoncer à ce droit qui permet à l'occasion de prendre une « bonne revanche » sur les autorités.

— *Le référendum obligatoire.* Il est d'un usage fréquent parce que nous avons une Constitution rigide; mais aussi parce qu'en Suisse la présomption de compétence est en faveur des cantons. Il n'a jamais empêché cependant que de nouveaux pouvoirs soient attribués à la Confédération. Simplement, le mouvement a été ralenti.

Le « dernier mot » du souverain

Comment caractériser la participation des citoyens à travers ces droits populaires? On dit fréquemment, après une votation, que le souverain a tran-

ché, qu'il a eu le dernier mot. Mais le mot est bien ambigu, qui permet un large éventail d'interprétations, toutes plus fondées l'une que l'autre.

A l'abri de l'information

Ici une première remarque : c'est une hypocrisie de croire que la volonté populaire se détermine dans l'abstrait, que la décision des citoyens tombe du ciel comme une fatalité à laquelle il n'y a plus qu'à se soumettre. La décision du souverain dépend de toute une série de facteurs dont l'un, et non des moindres, est l'information qui est faite sur l'objet disputé. Les partis et les groupes, même s'ils appuient tous un projet, s'engagent plus ou moins dans sa défense. Ainsi le droit à la formation, approuvé par les principaux partis et les organisations professionnelles, n'a pas passé le cap de la votation en 1973; mais ces mêmes partis et organisations qu'ont-ils fait pour convaincre le citoyen? Certains peu de chose; manière indirecte de couler un projet en se réfugiant derrière le verdict populaire.

Des années de travail

D'où une deuxième remarque. La participation populaire intervient toujours à la fin d'un long processus qui débute dans l'administration, qui passe par les commissions d'experts et les consultations multiples, puis enfin par le parlement. Un jour on apprend qu'un département fédéral intéressé a décidé de se mettre à l'œuvre pour élaborer une base constitutionnelle qui permette aux pouvoirs publics de mener une véritable politique économique. Des années plus tard, le citoyen se retrouve devant l'urne et doit juger d'un texte complexe et détaillé; certes, les partis et les organisations professionnelles lui donneront un coup de main quelques semaines avant la votation; mais les choix fondamentaux sont faits, le compromis est élaboré, il n'a plus qu'à dire « oui » ou « non ». S'il refuse, tout est à recommencer. Dans le cas

d'une décision sur une construction, ce sont plusieurs mois ou années de travail qui sont réduites à néant, sans parler du gaspillage des deniers publics.

Les moyens, pas les buts

En fait, la plupart du temps, le peuple, mais aussi le parlement, doivent se prononcer sur des objets particuliers, isolés, qui sont présentés en forme de solutions, de moyens. Cette constatation est valable à tous les niveaux, fédéral, cantonal et communal. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la politique soit perçue le plus souvent comme une suite incohérente de solutions particulières, sans lien entre elles, et non comme une direction, comme des actions coordonnées qui visent des objectifs, des buts explicites.

Des objectifs diffus

Non que la politique soit en réalité un ensemble de réactions pragmatiques à l'événement. Des buts, des objectifs existent; mais ils sont ou diffus et vagues (croissance) ou implicites. Les véritables choix, ceux qui touchent à ces objectifs, ne sont jamais ou rarement l'objet d'une votation populaire; ils sont faits par des planificateurs privés et publics qui tirent des plans, qui choisissent entre les alternatives possibles. A ce niveau, on décide à partir des tendances observées et projetées dans l'avenir; ce sont des « choix-fatalité ». La consommation énergétique va augmenter de x % dans les vingt prochaines années, il faut donc prévoir y centrales nucléaires; le parc automobile s'accroîtra de tant d'unités, il faut donc construire tant de kilomètres de routes nouvelles. Tout au bout de la chaîne intervient le choix démocratique, par le parlement et éventuellement par le peuple.

Face à cette situation, en gros, deux solutions possibles.

Partir du point de vue que, dans un Etat moderne,

les problèmes sont devenus si complexes, l'exigence de planification si urgente que l'intervention populaire dans le processus de décision est devenue inadéquate et même contre-productive. La participation des citoyens doit alors se limiter au choix de ses représentants, qui, en cas de mécontentement de la base, pourront être remerciés à la prochaine élection. C'est la démocratie représentative. Certains objecteront que les traditions helvétiques... Beaucoup plus simplement, constatons que ce type de démocratie n'a pas fait la preuve que, là où il existe, la participation du souverain est plus effective.

Pour un élargissement de la participation

Ou alors considérer que la forme représentative, en tant qu'expression de la démocratie libérale, a fait son temps; et que la solution helvétique peut être améliorée dans le sens d'un élargissement de la participation démocratique. Cette participation doit se situer maintenant non seulement en fin de course, quand tous les choix sont faits, mais surtout là où s'opèrent ces choix fondamentaux, là où les objectifs sont définis.

Croissance zéro

Les spécialistes sont formels: le taux de croissance de l'économie helvétique a été nul en 1974, ce qui se reflète dans la stagnation de l'indice du produit national brut réel.

Ce score qui pourrait inquiéter et se prêter à toutes les interprétations concluant à de nouveaux sacrifices pour les travailleurs, doit être démystifié. Que l'on se rappelle par exemple qu'en pleine période de prospérité, ou au moins de redressement économique, en 1949 et en 1958, une régression a dû être enregistrée: la première fois, ce fut — 3,5, et la deuxième — 1,8 %; dans les deux cas, la régression était donc plus importante que celle prévue pour 1975.

Dactylographie

Sur deux doigts
Quatre doigts
Poème
Que vous semble
Des mots qu'on balbutie ?

Du cri
Mûri
Dans l'œuf ?

Et sa rage d'éclorre
Frappant
A petits coups pressés.

Gilbert Trolliet

A nos lecteurs

Deux notes qui pourraient être utiles à ceux de nos lecteurs qui ne se satisferaient plus de consommer seulement DP hebdomadairement, mais désireraient mettre la main à la pâte :

— ouvert à tous les lecteurs et sympathisants, le groupe de travail genevois de DP se réunit tous les lundis dès 18 h. 15 au Centre universitaire catholique (30, rue de Candolle);

— une autre forme de participation : mettre à la disposition de l'administration des heures de travail (dactylographie, adressage) qui permettraient d'intensifier les campagnes de diffusion du journal (tél. 021 22 69 10, ou mot à la case postale 1047, 1002 Lausanne).

Au crible de la langue

J'imagine que comme moi, vous êtes partisan de l'assurance-maladie et que vous déplorez le résultat de la votation du 5 décembre dernier.

(Entre parenthèses, les adversaires de l'initiative auront employé *tous* les arguments pour la faire repousser, chantage y compris — témoin ce titre paru dans le tract intitulé *Libre Choix* : « Difficile décision : condamnation à mort pour cinq malades », et l'article qui suivait, dans lequel l'auteur anonyme affirmait que si les soins étaient « nationalisés », les pauvres n'auraient plus qu'à mourir!) Bien.

Peut-être ignorez-vous, comme je l'ignorais moi-même, que l'assurance-maladie est *déjà obligatoire* (depuis le 1er avril 1972) pour tous les Vaudois âgés de plus de soixante ans.

Bien.

Peut-être estimez-vous comme moi que c'est une bonne chose.

Bien.

Soit Mme X, travailleuse indépendante, qui se voit réclamer la somme de 105 francs par mois pour la dite assurance.

Toutefois Mme X, qui gagne sa vie et l'a toujours gagnée, se voit incluse dans la catégorie des personnes « sans moyens d'existence » (bien qu'elle ne le désire nullement), et sa cotisation est réduite à 57 fr. 50.

Estimant à tort ou à raison (sans doute à tort, mais ce n'est pas le fond de la question que je désire considérer ici) qu'elle peut faire face seule aux dépenses occasionnées par une éventuelle maladie, Mme X écrit donc à nouveau pour faire part de sa volonté de demeurer en dehors de toute caisse d'assurance...

Et de recevoir en date du 21 juin 1972 une lettre où il est dit que « la perception de la cotisation extraordinaire n'est pas litigieuse ». Et que « en l'occurrence, la Société YYY n'(est) pas tenue de rendre une décision ». Et que « il paraît donc op-

portun d'inviter l'intéressée à préciser ses intentions, acte lui étant donné des deux solutions qui s'imposeront selon le choix qu'elle fera ».

Et de recevoir du Tribunal des assurances une autre lettre du 11 juillet 1972 l'informant que le Tribunal lui impartit un délai pour « produire (ses) déterminations éventuelles en deux exemplaires » ainsi que « toutes pièces complémentaires et présenter (ses) réquisitions (expertise, audition de témoins, etc.) »

Les petits camarades gauchistes parlent parfois de « justice de classe »... Ils n'ont pas « tout tort », comme on dit chez nous, car nous voyons ici un langage qui a la fâcheuse particularité d'être intelligible au commun des mortels et notamment aux personnes n'ayant pas fait d'études supérieures.

Je ne dis rien de ce qui est simple charabia ! D'une autre lettre, j'extrais le paragraphe suivant : « Malheureusement pour vous, le Grand Conseil du canton de Vaud vient de voter une loi ce dernier lundi, obligeant toutes les personnes de plus de soixante ans bénéficiant d'un subside de la loi sur l'encouragement à s'assurer contre celle-ci. » « Contre celle-ci », c'est-à-dire, du point de vue grammatical, contre la loi sur l'encouragement... Après tout, c'est peut-être une idée !

J. C.

JAZZ : DE LAUSANNE A PRAGUE

Dans son « carnet » du 6 février (DP 304) Jean-Louis Cornuz évoquait les difficultés que rencontre encore le jazz auprès du monde officiel; il terminait en faisant état de l'interdiction qui avait frappé cette musique en Tchécoslovaquie après les événements de mai 1968.

L'un de nos lecteurs, spécialiste connu du jazz, Michel Denoréaz, nous fait parvenir à ce sujet les précisions suivantes :

« Le dernier numéro (janvier) de la revue « La Vie tchécoslovaque » contient un article illustré consacré au Festival de jazz de Prague, dixième du nom.

» Parmi les artistes étrangers : l'orchestre de Count Basie (« l'un des plus grands interprètes du swing noir »), le pianiste Oscar Peterson, le chanteur de blues Joe Turner.

» L'article se termine par ces mots : « Le festival conservera toujours sa place dans l'évolution d'un art qui a déjà tant fait pour l'humanité ».

» Si le jazz a été interdit en Tchécoslovaquie à la faveur de l'écrasement du « socialisme à visage humain », il semblerait donc que cette interdiction ait été levée (depuis quand ?) et que cette musique, de dégénérée et capitaliste, se soit transformée en art au service de l'humanité ».

Dont acte (réd.).

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Utopie ?

Un nouveau journal : « Leserzeitung » (Journal des lecteurs) est apparu dans les kiosques. Il sortira tous les quinze jours si deux cent huitante-cinq abonnés paient leur abonnement chaque quinzaine. S'il conquiert cinq mille huit cents abonnés et mille acheteurs au numéro, sa parution est assurée pour 1975. Son budget prévoit un total de 320 000 francs aux dépenses, dont 188 000 francs pour l'impression et 10 000 francs de frais rédactionnels. Les rédacteurs ne seront donc pas payés, mais le budget prévoit 25 000 francs pour les illustrations. Les promoteurs sont certainement des utopistes. On saura dans quelques mois s'ils ont réussi.

Le premier numéro comprend trente-deux pages demi-format. Imprimé en typographie, il présente la matière à la manière d'un magazine d'information.

Parmi les collaborateurs, des noms de journalistes professionnels qui ont donc prêté bénévolement leur concours (mais de quoi vivront-ils s'ils ne sont pas rétribués ?).

Les textes sont répartis sous quatre rubriques : Travail-loisirs, Environnement, Société, Politique. Ils constituent la partie professionnelle, deux tiers du journal. Le dernier tiers est une partie réservée aux lecteurs. C'est là que l'on trouve le compte rendu des assemblées de fondation de l'entreprise et ses statuts. Sauf refus express, chaque abonné (50 francs pour 1975) devient copropriétaire du journal et il ne recevra que les numéros publiés avec les fonds reçus. La publicité n'est pas refusée, mais le journal décidera ce qu'il accepte.

L'expérience est intéressante, le premier numéro est bien documenté, la tendance est indiscutablement ouverte vers l'avenir, sans refléter l'opinion d'un parti ou d'une association professionnelle ou religieuse.

Nous souhaitons bon succès à cette nouvelle tentative d'une presse nouvelle et nous nous réjouissons de l'optimisme des promoteurs de l'entreprise (Zollgasse 2, 8021 Zurich, Case postale 161).

L'impact de la presse

— Un coup d'œil, pour en terminer avec cette revue hebdomadaire, sur la presse traditionnelle. A noter, en particulier, dans le supplément « politique et culturel » de fin de semaine de la « National Zeitung », une note sur l'influence des journaux sur leurs lecteurs.

L'auteur du texte en question résume une enquête menée pendant deux ans à Nuremberg, et dont les résultats sont assez surprenants pour que nous les répercutons à notre tour dans ces colonnes.

Sur le point de l'impact des journaux, il était jusqu'ici généralement admis, comme pour tous les moyens de communication de masse, que les commentaires et informations écrites renforcent les positions préexistantes des lecteurs, et ne les modifient fondamentalement que très rarement.

Les conclusions des experts de Nuremberg vont contribuer à battre en brèche ces thèses qui semblaient acquises. A la suite de travaux minutieux (sept cents étudiants ont été testés régulièrement de

1971 à 1973), les auteurs affirment non seulement que les journaux ont pris sur les convictions de leurs lecteurs même là où une information diversifiée est aisément accessible, mais que cette influence est d'autant plus sensible que le point de vue du lecteur est éloigné de la ligne de la publication considérée.

Fiction militaire

A noter également, dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un essai de fiction militaire : Paul Erdman décrit la « guerre des deux jours » menée par Téhéran en février 1976.

La « fatalité » nucléaire

Panique ? Sacrifices raisonnés ? Civisme ? Ou tout simplement économies commandées par le resserrement des budgets ? En tout état de cause, les Suisses, en 1974, semblent s'être serrés la ceinture au chapitre de l'énergie.

D'après les derniers chiffres accessibles, la Suisse a dépensé, au total 4197 millions de francs pour ses importations de produits énergétiques (pétrole, produits raffinés, etc.), soit 1626 millions de francs ou 63,3 % de plus qu'en 1973.

Renchérissement : 73 %

Cette augmentation sensible ne doit pas cependant abuser les amateurs de statistiques comparatives : elle reflète bien en effet une diminution du volume des produits énergétiques importés. Ce surcroît de dépenses est dû au renchérissement de l'énergie, renchérissement qui a été, l'année dernière, de 76,3 % par rapport à 1973; la hausse des prix a ainsi dépassé celle des dépenses due à l'importation des produits considérés.

D'où la conclusion suivante : le volume des pro-

duits énergétiques importés en 1974 s'est réduit de 7,4 % par rapport à 1973; et par conséquent, le passif de la balance commerciale suisse a été de 335 millions de francs inférieur à ce qu'il aurait été si les importations en question avaient atteint en 1974 le même volume qu'en 1973.

Cette évolution est particulièrement intéressante si on la met en parallèle avec la hausse constante enregistrée, par exemple, dans la consommation d'électricité ces dernières années : elle révèle que le mouvement vers la surconsommation que l'on pensait inévitable n'est pas en réalité irréversible lorsque les consommateurs sont vraiment sensibilisés à un problème précis.

Prenons par exemple les cantons romands et leur consommation d'électricité ! A première vue le mouvement enregistré depuis le début de la décennie paraît conditionner totalement l'avenir : en 1973, la consommation globale d'électricité des cinq cantons romands s'est élevée approximativement à 7 milliards de kilowattheures, soit à quelque 300 millions de kWh de plus qu'en 1972 (+ 4 % environ); en quatre ans, c'est-à-dire au cours des années 1970, 1971, 1972 et 1973, l'augmentation totale de la consommation d'électricité enregistrée en Suisse romande s'est montée à environ 1,2 milliard de kWh (+ 20 %); cette quantité supplémentaire d'énergie soutirée par les consommateurs équivalait ainsi aux trois quarts de la capacité annuelle de production de l'aménagement hydro-électrique de Grande Dixence (en 1972-1973, pour la Suisse entière, on enregistrait un accroissement de la quantité d'énergie consommée en Suisse équivalent approximativement à la production annuelle totale de la Grande Dixence).

Pour une sensibilisation accrue

Des totaux qui semblent mener tout droit au nucléaire... Mais si la politique globale de l'énergie comportait des mesures d'urgence de mise en alerte de l'opinion avant un plan de répartition des centrales ?

Vacances de neige

Ah, les braves gens ! Le tourisme a vraiment du bon. Voilà que, comme chaque année ou presque, le shah d'Iran et sa délicieuse famille sont les hôtes de la Suisse pendant les mois d'hiver. Et les journalistes de faire immédiatement le pied de grue pour recueillir les confidences d'un chef d'Etat dont dépend de plus en plus la bonne santé des économies européennes. Et les photographies des sourires impériaux de se multiplier à la « une » de tous les quotidiens bien informés. Quoi de plus normal direz-vous... actualité oblige !

Dommage, cependant, que l'on n'ait pas, à cette occasion, demandé à Sa Majesté des nouvelles des prisons de l'Empire.

Juste pour voir si les nouvelles du Comité suisse de défense des prisonniers politiques iraniens (c/o Mme Dumuid, 16, av. Jules Crosnier, 1206 Genève) sont fondées ou non.

Lequel comité communique notamment :

L'Association des juristes démocrates et l'Association des juristes catholiques mandataient, à la fin de l'année passée, un avocat au barreau de Paris pour compléter l'information officielle iranienne au sujet des prisonniers politiques iraniens. Les conclusions de cet expert de retour d'un voyage de huit jours en Iran (« Le Monde », 28.12.1974), qui a rencontré d'anciens détenus : dans chaque prison, un local est affecté à la torture. Plus loin : « Selon les détenus qui ont eux-mêmes subi les sévices, les tortures les plus souvent pratiquées sont les suivantes : flagellation avec un fouet métallique, grillage sur table métallique chauffée à blanc et sur laquelle on allonge le détenu, brûlures de cigarettes, décharges électriques sur le sexe, suspension au plafond par les bras et introduction dans l'anus d'une bouteille cassée. Des tortures sont également pratiquées, selon les anciens détenus, sur les proches ».

L'un de ces anciens détenus cite le cas d'une femme violée en présence de son mari, d'un enfant de dix-sept ans soumis à la flagellation et à la torture de l'électricité devant son père, d'un enfant

de quatre ans flagellé et sur lequel on a pratiqué des incisions au niveau du cou sous les yeux de sa mère. Un autre affirme qu'il lui avait été si insupportable de voir torturer son enfant sous ses yeux qu'il aurait souhaité avoir un couteau pour le tuer plutôt que de le voir souffrir.

Toutes ces affirmations confirmées par le « Sunday Times » (19.1.1975) qui, après une enquête longue de deux ans, affirme : « L'enquête a fourni aux allégations de torture, depuis dix ans, une confirmation de poids qui ne peut être démentie ». Selon le journal londonien, il y a trois catégories de prisonniers torturés :

Les marchés iraniens éveillent une convoitise universelle. Le shah fait grand cas de ses efforts pour faire parvenir au plus vite la Perse à l'ère industrielle; et bien sûr, les interlocuteurs commerciaux ne lui manquent pas.

Mais il faut admettre que l'un des secteurs où les contrats se multiplient à n'en plus finir entre Téhéran et ses partenaires du monde entier est le secteur militaire. Là, de l'Est à l'Ouest, les gouvernements et les entreprises spécialisées se mettent en quatre pour donner au shah les moyens de mener la guerre la plus moderne possible. Lorsque l'on sait à quelle vitesse le matériel de guerre se déprécie, on admettra que l'Iran n'a pratiquement plus d'autres solutions que de s'engager le plus rapidement possible dans un conflit qui lui permette de « rentabiliser » ses investissements. En 1976, en effet, l'arsenal iranien (voir le « Tages Anzeiger » du 15 février), opérationnel tant contre l'ennemi intérieur que contre l'étranger, sera le suivant :

— *Flotte aérienne. A ce chapitre les Etats-Unis se sont taillé la part du lion; ils ont fourni ou fournissent la quasi-totalité des 486 appareils de la plus haute technicité à disposition des pilotes iraniens (80 intercepteurs, 391 chasseurs et bombardiers, dont certains équipés pour une guerre nucléaire, et 15 avions de reconnaissance).*

— *Hélicoptères. Là encore, un monopole américain : les 739 hélicoptères qui pourront être en-*

— *les militants de gauche, pacifiques ou partisans de la guérilla,*

— *les opposants musulmans dissidents,*

— *les intellectuels de la classe moyenne, coupables d'avoir critiqué en public ou en privé le régime (la plupart d'entre eux n'ont pas trente ans).*

Conclusion de l'ambassadeur d'Iran en France : « Nous n'avons pas de prisonniers politiques en Iran; Sa Majesté le shah a dit à plusieurs reprises récemment : « Nous n'avons pas besoin de pratiquer la torture; les cas de subversion sont des bandes armées et des drogués ».

gagés l'année prochaine proviennent exclusivement des usines d'outre-Atlantique (le chiffre articulé ici est un minimum : certains modèles très perfectionnés sont livrés dans le plus grand secret).

— *Chars. Etats-Unis et Grande-Bretagne conjuguent leurs efforts dans ce secteur pour faire de l'armée iranienne un modèle pour ses homologues européennes : 1660 chars pourront être engagés, provenant pour la moitié des ateliers qui construisent le « Chieftain » anglais. Ajouter à ce total, 2000 chars à mission défensive, soviétiques cette fois pour la plupart.*

— *Marine. L'Iran pourra compter sur 39 bateaux de formats divers et de provenance multiple (dont deux porte-avions pouvant recevoir jusqu'à 80-90 bombardiers).*

Un commerce florissant, donc, dont l'ampleur devrait, à l'avance, rendre sceptiques les observateurs les moins qualifiés lorsque se démènera sur la scène internationale un médiateur, de préférence américain, accumulant les nuits blanches et les déplacements spectaculaires pour convaincre le shah de ne pas engager les hostilités.

Une dernière note qui rassurera les lecteurs attristés de ne pas voir apparaître à ce palmarès de la compétitivité militaro-commerciale les spécialistes suisses en matière d'armement, spécialistes pourtant mondialement appréciés : la Suisse a exporté en 1973 pour 91 millions de francs d'armes et de munitions en Iran (52 millions en 1974).